

PAS SI DOUCE FRANCE

DOSSIER DE PRESSE

2023

EXCLUSIF : 7 MANQUEMENTS À DÉCOUVRIR EN FAMILLE

INCROYABLE, SURPRENANTE...

Savourez une France
au retard si unique
sur le sujet du handicap.



SANTÉ



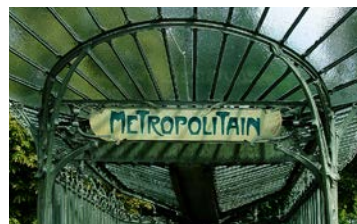
Mal en point sur le handicap

ÉDUCATION



La France mauvaise élève

TRANSPORTS



France inaccessible



(99) 919336 - FT

**ÉDITION SPÉCIALE : Le Conseil de l'Europe vient de dénoncer le non-respect
par la France des droits des personnes en situation de handicap.**



DOSSIER DE PRESSE

17 AVRIL 2023

Suite à la réclamation collective déposée en 2018 auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe par quatre associations françaises – l'Unapei, APF France handicap, l'Unafam et la FNATH, soutenues par deux partenaires européens, Inclusion Europe et le Forum européen des personnes handicapées.

Le Conseil de l'Europe dénonce la violation des droits des personnes en situation de handicap par l'Etat français.

**Aujourd'hui comme hier, le constat demeure :
L'Etat Français ne respecte pas les droits des personnes en situation de handicap.**

Les associations demandent à l'Etat français que les conclusions de cette décision soient prises en compte et traduites sans délai en politiques publiques cohérentes, coordonnées, chiffrées, tel que le requiert la procédure de mise en conformité de l'Etat français avec ses engagements issus de la Charte sociale européenne et de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées.



Pour accéder au document officiel du Conseil de l'Europe concernant la **réclamation N°168/2018 Forum européen des personnes handicapées et Inclusion Europe c. France** :
<https://tinyurl.com/224f9upk>

La violation des droits des personnes en situation de handicap par la France est établie.

Manque d'accompagnement et pénurie de services de soutien, injustices socio-économiques, difficultés d'accès au logement, à la santé, mais aussi refus de scolarisation, manque de protection des familles. La liberté et la dignité des personnes en situation de handicap sont entravées, leurs droits bafoués par l'État français. C'est aujourd'hui le Conseil de l'Europe qui l'affirme.

Ce constat est l'aboutissement d'une réclamation collective déposée par l'Unapei, APF France handicap, l'Unafam et la FNATH face au non-respect par l'État Français de ses obligations envers les personnes en situation de handicap et leurs familles. Les associations saluent cette décision, et forment le vœu qu'elle ne demeure pas un énième rapport oublié sur la politique du handicap. Elles soulignent l'impérieuse nécessité de réformer la politique du handicap de notre pays dans sa globalité, et exigent des mesures immédiates. En 2023, les injustices que vivent les personnes en situation de handicap au quotidien restent intolérables.

« Nous sommes fiers de voir que notre travail aboutit enfin ! C'est une reconnaissance de nos actions et de notre détermination à faire bouger les lignes. Mais nous ne pouvons être pleinement satisfaits, car il s'agit bien d'une reconnaissance de la violation des droits des personnes en situation de handicap, et d'une affirmation des manquements de l'État français à assurer aux personnes en situation de handicap et à leurs familles une vie digne et choisie. Il reste à la France d'œuvrer, enfin, pour que les personnes en situation de handicap – qu'il soit physique, moteur, intellectuel, psychique – bénéficient des mêmes droits que les autres citoyens » expliquent les Présidentes et Présidents des associations ayant déposé la réclamation¹.

Cette décision rendue en décembre 2022, aujourd'hui publique, est l'aboutissement de plusieurs mois d'examen.

À partir du vécu quotidien des personnes en situation de handicap, de leurs proches et de leurs familles, le Conseil de l'Europe constate la violation par l'Etat français, de ses obligations internationales et de ses propres responsabilités.

La décision révèle la continuité des manquements de l'Etat français à assurer aux personnes en situation de handicap, à leurs proches, à leurs familles, une vie digne, autonome et choisie.

¹ Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap ; Sophie Crabette, Secrétaire générale adjointe de la FNATH ; Marie-Jeanne Richard, Présidente de l'Unafam ; Luc Gateau, Président de l'Unapei.



Le Conseil de l'Europe démontre que dans tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap, celles-ci sont entravées dans l'exercice de leurs droits.

Il confirme que ces obstacles ont des conséquences négatives sur la vie des familles, qui pallient les manques au détriment de leur équilibre physique, psychique, économique, professionnel et social.

Le fait de ne pas pouvoir accéder à des services d'accompagnement adaptés, mais aussi aux services publics et transports, à l'école, à un logement et à la santé, et de ne pas disposer de ressources suffisantes pour vivre dignement, entrave chaque jour la possibilité pour les personnes en situation de handicap de vivre de manière autonome et choisie, comme les autres citoyens.

La décision révèle aussi l'échec de l'État à garantir à ces personnes et à leurs familles une protection efficace contre la discrimination, qu'elle s'exerce à l'école, au sein des parcours de santé, dans l'accès au logement ou dans le quotidien en tant que citoyen.

Par cette décision, le Conseil de l'Europe rappelle aussi ce qui est attendu de l'État français pour garantir l'effectivité des droits énoncés dans la Charte sociale européenne.

Aujourd'hui et à quelques semaines de la Conférence Nationale du Handicap, cette décision rappelle la continuité des manquements de l'Etat français à assurer aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, une vie digne, autonome et choisie.

« Forts de la décision du Conseil de l'Europe, nous allons poursuivre nos actions et ne pas hésiter à faire pression sur les décideurs politiques, dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap, mais aussi jusqu'au plus haut sommet de l'État et auprès des élus locaux et des parlementaires.

Nous sommes plus que jamais déterminés à construire une société réellement inclusive et respectueuse des droits de chacun, sans exception.

Il y a beaucoup de travail à faire mais ensemble, c'est possible, et nous y parviendrons » complètent les Présidentes et Présidents de l'Unapei, d'APF France handicap, de l'Unafam et de la FNATH.

Les associations réclament des évolutions rapides et concrètes dans 6 domaines clés.

1. ACCOMPAGNEMENT

Elles attendent de l'État français des dispositifs techniques et **des accompagnements adaptés** aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap

2. RESSOURCES ET COMPENSATION

Elles attendent de l'État français **les conditions d'une vie digne** dans la société.

3. ACCESSIBILITÉ

Elles attendent de l'État français **une accessibilité réelle et universelle.**

4. ÉDUCATION

Elles attendent de l'État français **un droit à l'éducation** pour toutes et tous enfin effectif

5. SANTÉ

Elles attendent de l'État français **la fin des discriminations dans l'accès au soin**

6. PROTECTION DES FAMILLES

Elles attendent de l'État français **des solutions face aux manquements de la solidarité nationale**

1. ACCOMPAGNEMENT

Les associations attendent de l'État français des dispositifs techniques et des accompagnements adaptés aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap.

« Les pénuries de professionnels et l'abandon du secteur social et médico-social nuisent directement aux personnes en situation de handicap et leurs familles, obligées de prendre le relai. Il faut des accompagnements individualisés, adaptés, pour chaque personne, sur tous les territoires, quel que soit son handicap, son âge, ses besoins et ses envies. Nous ne pouvons plus faire l'économie de ces accompagnements, qui sont la clé d'une vie choisie à laquelle chacun a droit » déclare **Luc Gateau, Président de l'Unapei**



CE QUE DIT LE CONSEIL DE L'EUROPE

DANS SA DÉCISION

Les personnes en situation de handicap ont droit à des accompagnements individualisés, c'est-à-dire le droit de choisir comment, par qui et où elles veulent être accompagnées en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

Les autorités françaises n'ont pas mis en place de solutions pour toutes les personnes qui sont sans solution d'accompagnement. Tous les âges sont concernés.

CE QUE LES ASSOCIATIONS

ATTENDENT DE L'ÉTAT

- **Des données fiables** : des éléments quantitatifs et qualitatifs sont indispensables pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes, en instituant un observatoire

- **Un fonds spécifique dédié** pour répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et **un plan d'action**

Merwan, père de Skander

« Notre fils de 36 ans, en situation de handicap psychique, vit seul sans solution d'accompagnement adapté. Nous sommes trop âgés et épuisés pour continuer à assurer seuls l'accompagnement, dont il a besoin pour vivre dignement dans la société. Et pourtant, ce dernier dispose d'un diplôme universitaire et de projets plein la tête, mais sans accompagnement adapté, stable et pérenne, il ne peut être question de réelle autonomie, ni d'insertion professionnelle. Nous sommes très préoccupés par son avenir. »

Elodie, mère de Léo

« Léo est un enfant de 9 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle et des troubles du comportement. En tant que parents, nous cherchons constamment à trouver des solutions et à s'assurer que notre enfant est en confiance. Une grande partie de ma semaine est dédiée à aider mon fils pour qu'il devienne un adulte moins vulnérable et dépendant. Nous disposons d'une réelle expertise mais aucun service ne nous soutient. Nous sommes très seuls dans cette démarche. »

Sabrina, mère de Mila

« Mila est porteuse de trisomie 21. Elle est âgée de 13 ans. Nous sommes isolés et sans solution. Durant une période, j'ai dû cesser mon activité professionnelle pour assurer l'enseignement à la maison, Mila n'étant pas acceptée à l'école au motif de son handicap, en dépit des bilans qui attestent qu'elle y a sa place. A la suite de multiples refus auprès de nouvelles écoles, nous avons dû mettre notre maison en vente. C'est une école privée, à 120kms de là, qui a choisi de faire une place à Mila. »

Emmanuelle, mère de Quentin

« Quentin présente un trouble du spectre de l'autisme modéré avec déficience intellectuelle. En France, en 2023, nous ne sommes ni compris, ni accompagnés par l'État. Pourquoi ne porte-t-il pas secours aux parents et aux enfants en situation de handicap ? Pas de place en IME pour Quentin, je suis obligée de me sacrifier, ne plus travailler, donc réduire les revenus de notre famille et ma vie sociale. A cela s'ajoute la lourdeur des tâches administratives : MDPH, CAF, PCH. Il me faut être soignante, éducatrice, enseignante, secrétaire, comptable. Le soutien entre parents au sein des associations est mon oxygène, je suis comprise car nous vivons les mêmes soucis. »

2. RESSOURCES ET DE COMPENSATION

Les associations attendent de l'État français les conditions d'une vie digne, choisie, autonome et incluse dans la société

CE QUE DIT LE CONSEIL DE L'EUROPE

DANS SA DÉCISION

Les personnes en situation de handicap et leurs familles vivent une profonde injustice socio-économique : leur niveau de vie est inférieur en moyenne à celui du reste de la population. De nombreuses personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Les prestations de compensation liées au handicap, c'est-à-dire les aides financières destinées à couvrir tout ou partie des frais liés au handicap, sont insuffisantes pour couvrir toutes les dépenses finançant des dispositifs techniques et les accompagnements adaptés et de qualité, indispensables pour garantir un réel soutien à l'autonomie.

Aujourd'hui, les personnes et leurs familles sont contraintes de pallier sur leurs ressources propres et leur temps les manquements d'un écosystème social et spatial excluant.

CE QUE LES ASSOCIATIONS

ATTENDENT DE L'ÉTAT

- **Des mesures pour augmenter le niveau de vie et le pouvoir d'achat**

- **L'actualisation, la révision et la revalorisation la prestation de compensation du handicap**



Fatoumata, en situation de handicap

« Je suis en colère car je ne perçois pas une compensation intégrale et personnalisée. Par exemple, j'ai dépensé 24 000 pour l'aménagement automobile, je n'ai été couvert qu'à hauteur de 12 000 euros. Mes prothèses auditives ont été prises en charge à moitié, grosso modo sur un budget de 4 000 euros. Pour mon fauteuil roulant, 1 000 euros restent à ma charge. Je trouve que cette compensation est en dessous de tout. »

Valérie, en situation de handicap

« À cause de mes problèmes de santé, je ne peux plus travailler. J'ai fait une demande de mise en invalidité depuis plus de 5 mois, mais la commission qui doit statuer sur mon cas ne s'est toujours pas réunie. Je ne peux donc pas recevoir ma pension d'invalidité, ni le complément de la caisse de prévoyance à laquelle je cotise. Il faudrait qu'il y ait une simplification des démarches administratives et une réduction de traitement des demandes liées au handicap. »

Walid, en situation de handicap

« J'ai beaucoup de difficultés à retrouver du travail. Je n'ai pour seul revenu que mon AAH. Une fois que j'ai payé toutes mes charges, mes frais fixes, il me reste entre 100 et 150 euros par mois pour vivre, sortir, manger, faire ce que je veux. J'aimerais que cette allocation soit revalorisée. »

3. ACCESSIBILITÉ

Les associations attendent de l'État français une accessibilité réelle et universelle

« L'accessibilité de tous les établissements recevant du public notamment des écoles, des commerces, des cabinets médicaux est une véritable problématique encore aujourd'hui. Sans compter les obstacles rencontrés dans les transports en commun, pour trouver des logements accessibles et adaptés, pour avoir une vie sociale et culturelle. Une vraie discrimination quotidienne ! La 1ère loi française sur le sujet date pourtant de 1975 et celle de 2005 avait renforcé les obligations : elle n'est toujours pas appliquée. Il est urgent de rendre la France accessible à toutes et tous et d'appréhender l'accessibilité de manière universelle ! » poursuit **Pascale Ribes, Présidente d'APF France handicap**

CE QUE DIT LE CONSEIL DE L'EUROPE

DANS SA DÉCISION

Bien que le principe d'accessibilité soit prévu dans la loi depuis 1975 et 2005, les autorités n'ont adopté depuis aucune mesure efficace pour rendre accessibles les bâtiments, les transports, les informations et les services.

Pire, les obligations de l'Etat et de ses services en matière d'accessibilité ont régressé avec pour conséquences, l'impossibilité de se déplacer, d'avoir accès aux informations, d'effectuer des démarches.

Encore trop de personnes en situation de handicap demeurent, à cause du manque d'accessibilité générale, privées du droit de choisir leur lieu de vie et du droit de vivre de manière autonome et incluse dans la société.

L'accès au logement nécessite une offre de lieux d'habitation suffisante à destination des personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent réellement choisir leur lieu de vie.



CE QUE LES ASSOCIATIONS

ATTENDENT DE L'ETAT

- **L'application du droit à l'accessibilité universelle des services, des transports et de l'information** en veillant à ce que tous les acteurs concernés, autorités nationales et locales, délégataires de service public, respectent les obligations de mise en accessibilité universelle.

Par exemple, en garantissant les chaînes de déplacement, c'est-à-dire pouvoir se déplacer d'un point A à un point B sans rupture de parcours, ni lacune d'information

- **Une politique publique du logement construite avec les personnes en situation de handicap**, en identifiant la

diversité de leurs besoins d'accompagnement afin d'y répondre par une palette de choix de modes d'habitat, qui leur permette de faire des choix évolutifs tout au long de leur vie

- **La mise en place de réseaux locaux d'appui réunissant tous les acteurs concernés** (collectivités locales, services adossés au logement, acteurs du logement, acteurs du social, du médico-social et de la vie locale, services publics, financeurs, personnes concernées, leurs aidants et famille) pour identifier les aspirations et les besoins sur un territoire

Sophie, en situation de handicap

« Lorsque je me déplace avec mon fauteuil hors de mon domicile, c'est très souvent le parcours du combattant. Par exemple, en ville, les trottoirs sont trop petits, les rampes inaccessibles ou trop pentues et les places de stationnements réservées souvent prises par des personnes non autorisées.

Un exemple concret : la gare de ma ville est inaccessible, je n'ai pas pu accompagner mon fils mineur jusqu'à son train, car pour les personnes en fauteuil, il faut prendre rendez-vous avec un employé pour qu'une rampe soit installée sur les voies. »

Philippe, en situation de handicap

« Je me déplace avec un fauteuil électrique. Mon quotidien, c'est de me retrouver devant un commerce non accessible, un établissement recevant du public non adapté, sans oublier des transports compliqués à prendre. Bien souvent les motifs avancés, sont des motifs économiques, nous ne voulons plus de ça ! »

4. ÉDUCATION

Les associations attendent de l'État français un droit à l'éducation pour toutes et tous enfin effectif.



CE QUE DIT LE CONSEIL DE L'EUROPE

DANS SA DÉCISION

Derrière les chiffres du gouvernement sur l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'école ordinaire se cachent de nombreux élèves « mal » scolarisés, voire pas scolarisés du tout.

Pourtant, le droit à une éducation inclusive c'est le droit pour chaque enfant, quel que soit son handicap, à participer à l'école, de l'accepter en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que de ses capacités et besoins éducatifs.

AESH insuffisamment formés aux différents types de handicaps ; pénurie d'accompagnement humain individualisé ; locaux inadaptés, malgré les progrès statistiques, l'accès à l'éducation est encore loin d'être garanti pour tous les enfants en situation de handicap.

CE QUE LES ASSOCIATIONS

ATTENDENT DE L'ÉTAT

- Des engagements concrets sur l'accessibilité du système scolaire et son caractère réellement inclusif
- L'adaptation de la pédagogie, des outils, du matériel, du rythme des journées
- La formation et le soutien des enseignants en les dotant des moyens nécessaires

Elodie, mère de Léo

« Nous avons vécu des années de batailles, pour avoir une place en IME afin que Léo soit enfin scolarisé. On m'avait dit que Léo ne pourrait jamais apprendre. Aujourd'hui, grâce à l'accompagnement médico-social, il met ses chaussures seul, prend un taxi pour aller à l'IME et suivre ses enseignements. »

Khadija, mère de Zacharie

« La scolarisation demande des solutions adaptées aux besoins de l'enfant. Ce n'est pas toujours le cas. Pendant les cours de sport de Zacharie, qui est autiste avec une déficience intellectuelle, aucun accompagnement n'était prévu. Il n'avait toujours pas d'AESH. Finalement, la conductrice du bus scolaire s'est portée volontaire pour être l'accompagnante. Sans elle, il n'aurait pas pu participer au sport.

La première année de sa scolarisation, Zacharie allait à l'école, 1h30 par jour. Nous avons une super nourrice, c'est une vraie chance, car sinon je n'aurais pu concilier vie professionnelle et vie familiale. »

Gaëlle, mère de Sarra

« A 9 ans, Sarra, porteuse de trisomie 21, était scolarisée en classe Ulis à l'école ordinaire depuis 3 ans, mais elle essayait chaque année des refus pour mettre en place des apprentissages adaptés. Pourtant, une formation et une sensibilisation au handicap constituent des prérequis au diplôme, pour tous les enseignants du pays. Face à ce constat, j'ai cessé mon activité professionnelle pour assurer les enseignements de Sarra à la maison. Elle progresse scolairement énormément, mais rien n'est fait pour soutenir sa vie sociale à l'école. Elle s'y sent complètement isolée et seule. »



5. SANTÉ

Les associations attendent de l'État français la fin des discriminations dans l'accès au soin.

« Le droit à la santé n'est toujours pas respecté en France, et les personnes en situation de handicap ont accès de manière extrêmement tardive aux soins. Nous n'avons vu aucun progrès significatif ces dernières années, alors que les exigences légales existent depuis 1975.

Quand mettrons-nous enfin en place des campagnes de prévention dédiés aux personnes en situation de handicap ? Quand les personnels soignants seront-ils suffisamment formés au handicap ? Quand l'Etat français se décidera-t-il enfin à se mettre en conformité avec les recommandations de l'OMS ? » s'indigne **Marie-Jeanne Richard, Présidente de l'Unafam**

CE QUE DIT LE CONSEIL DE L'EUROPE

DANS SA DÉCISION

La politique inégalitaire du gouvernement en matière de santé altère le développement et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.



Les symptômes de ces difficultés sont :

- Refus de soin par les professionnels
- Délais d'attente importants pour accéder à des soins adaptés
- Rationnement des services qui en découlent
- Renoncements pour raisons financières

Les causes en sont :

- Le manque d'accessibilité générale du système de santé : bâti, dispositifs, accueil, information
- Le manque de formation aux besoins de santé des personnes en situation de handicap
- Le manque d'actions de prévention
- Les retards de diagnostics

L'accès aux professionnels médicaux et paramédicaux est également rendu plus difficile encore, par la pénurie des professionnels de santé.

CE QUE LES ASSOCIATIONS

ATTENDENT DE L'ETAT

- Un renforcement de la formation initiale et continue de tous les soignants et de leurs collaborateurs
- Une meilleure coordination de l'ensemble des soins entre tous les professionnels de santé
- La mise en place de mesures permettant de dédier d'avantage de temps aux consultations médicales et paramédicales
- Une vraie politique de prévention en santé
- La création d'équipes référentes «handicap» dans les structures de soin

David, parent de Johanna

« Ma fille, en situation de handicap, a 43 ans. Elle est sans accompagnement.

Si je ne m'occupe pas de prendre rendez-vous pour elle chez le médecin, le dentiste, d'aller chercher ses médicaments à la pharmacie, de conserver ses ordonnances, de lui rappeler de prendre ses traitements, aucun espoir qu'elle reste en bonne santé. »

Albert, mari d'Odile

« Lors de sa dernière hospitalisation, ma femme en situation de handicap psychique, après s'être longuement plaint de douleurs au ventre, a dû attendre qu'une fièvre importante se déclare pour être prise en charge.

Elle a finalement été opérée en urgence. 100% des péritonites non traitées se soldent par un décès, ma femme a donc failli mourir à l'hôpital parce que personne n'a voulu la soigner ! »

6. PROTECTION DES FAMILLES

Les associations attendent de l'État français des solutions face aux manquements de la solidarité nationale

CE QUE DIT LE CONSEIL DE L'EUROPE

DANS SA DÉCISION

Les manquements dans la protection des familles, dont un ou plusieurs proches est en situation de handicap, ont des retentissements majeurs pour leurs familles.

Toutes les carences dénoncées par la décision pèsent lourdement sur tous les membres de la cellule familiale, dont la vie personnelle et professionnelle est impactée : modification, voire cessation de leur activité professionnelle, perte de droits (congrés, retraite), épuisement, problèmes de santé.

C'est avant tout la pénurie de services de soutien d'habitat, ainsi que le manque d'accessibilité généralisé de la société qui créent ces situations.

CE QUE LES ASSOCIATIONS

ATTENDENT DE L'ÉTAT

- **Des solutions d'accompagnement et d'habitat** adaptées à la diversité des besoins des personnes en situation de handicap, sans reste à charge, à proximité et de qualité
- **La garantie pour chaque personne des ressources nécessaires et des compensations suffisantes** pour vivre dignement et de manière choisie
- **Le respect des exigences d'accessibilité universelle des services publics**, y compris des transports, du système de santé et du système éducatif



Christophe, père de Juliette

« Ma fille a 26 ans et est en situation de handicap psychique. Et pourtant elle a toute la vie devant elle. Mais elle a besoin d'être accompagnée pour sortir de la maison, rencontrer des gens et envisager l'avenir. »

Roberto, père de Frédéric

« Mon fils de 52 ans vit en milieu complètement ordinaire depuis 20 ans. Il bénéficie d'aides insuffisantes pour lui assurer une vie quotidienne correcte. Chaque jour, je l'aide pour ses courses, son linge, et sa vaisselle. Avec mes revenus modestes de retraitée, c'est difficile. J'essaie aussi de gérer son hygiène, ses comportements alimentaires et sa prise de médicaments. Je me replie sur moi-même, son état m'isole de plus en plus. J'ai même renoncé à des soins de santé, car l'organisation à mettre en place pour m'hospitaliser est bien trop compliquée. Comment fera-t-il après ma disparition ? »

Carmen, sœur de Louis

« En tant qu'aidante au quotidien de mon frère en situation de handicap psychique, j'ai dû réduire, il y a 10 ans, mon temps de travail et mon salaire. Tous les mardis lui sont consacrés : rendez-vous avec sa curatrice, ses médecins, l'assistante sociale de l'hôpital, démarches administratives, mais aussi lessives, courses. Aucune solution d'habitat adapté ne lui est proposée. Je souffre moi-même d'un handicap et cette situation m'épuise, je suis seule à m'occuper de lui, tout retombe sur moi. Je n'en peux plus. »



LES ACTEURS DE LA DÉMARCHE



APF FRANCE HANDICAP est une association de personnes handicapées, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires.

Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes.

Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France.

APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.

www.apf-francehandicap.org



LA FNATH est une association qui défend et accompagne les personnes accidentées, malades ou en situation de handicap pour faciliter leur information et leur accès aux droits dans le domaine des accidents et des maladies. Elle les accompagne dans leurs démarches administratives et dans leur recherche ou maintien dans l'emploi.

www.fnath.org



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

L'UNAFAM, association reconnue d'utilité publique, accompagne l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963.

Accueillir, soutenir, former, se battre pour l'effectivité des droits des personnes concernées et de leurs familles et lutter contre les préjugés sont les missions auxquelles s'attèlent, sur tout le territoire, 1 600 bénévoles formés, avec l'aide de professionnels.

Nous rassemblons plus de 15 000 adhérents et nous proposons un accompagnement par des pairs dans 300 points d'accueil, pour briser l'isolement et permettre de retrouver la force d'avancer.

www.unafam.org



L'UNAPEI est un mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles. Le réseau Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes dont la situation de handicap due à des troubles du neuro-développement (handicap intellectuel, autisme, etc.), à un handicap psychique, à un polyhandicap, ainsi que leurs familles, accèdent aux mêmes droits que tous.

L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes en situation de handicap. Son réseau de 350 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes en situation de handicap pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne 200 000 enfants, adolescents et adultes.

www.unapei.org

LES ACTEURS DE LA DÉMARCHE



FORUM EUROPÉEN DES PERSONNES HANDICAPÉES est une ONG indépendante qui défend les droits de 80 millions d'Européens en situation de handicap. Le Forum est une plateforme qui regroupe des organisations représentant les personnes en situation de handicap en provenance de toute l'Europe. Elle est dirigée par des personnes en situation de handicap et leurs familles.

www.edf-feph.org/



INCLUSION EUROPE est l'association des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles en Europe. Depuis 1988, Inclusion Europe mène le combat pour l'égalité des droits et l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles, dans tous les domaines de leur vie. L'association a des organisations membres dans près de 40 pays européens. Inclusion Europe est particulièrement active sur les questions concernant l'éducation, la capacité juridique, la non-discrimination, la vie autonome, l'inclusion sociale et l'accessibilité, et la santé. L'association est basée à Bruxelles en Belgique.

www.inclusion-europe.eu

DOSSIER DE PRESSE 2023

Conception graphique de la couverture et des images : TBWA Corporate
Conception graphique du dossier : Sarah Laaroussi